

**62370 AUDRUICQ**

143 rue du Général Leclerc  
TÉL. 03.21.35.30.12  
FAX. 03.21.35.56.98

**62610 ARDRES**

91/1, Esplanade du Maréchal Leclerc  
TÉL. 03.21.35.41.11  
FAX. 03.21.35.73.72

E.mail : office.audruicq-ardres@notaires.fr

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR  
POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION**

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**1. Concernant le défunt :**

- La photocopie de l'acte de décès remis par la mairie ou les pompes funèbres
- L'original du livret de famille (si plusieurs livret, les fournir tous)
- La copie de son contrat de mariage ou de son pacs
- La copie de l'acte de changement de régime matrimonial (le cas échéant)
- La copie du jugement de séparation de corps ou de divorce
- Le testament ( le cas échéant)
- La copie de la donation entre époux

**2. Concernant le patrimoine du défunt et de son conjoint :**

- La copie des donations et des dons manuels consentis par le défunt
- La copie des titres de propriétés des biens immobiliers (reçus par donations ou succession ou acquisition) au nom du défunt ou avec le conjoint vivant, et le cas échéant la référence du syndic
- La copie des baux si immeubles loués
- La liste des comptes et/ou établissements financiers du défunt et du conjoint si mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ou communauté universelle
- La liste des contrats d'assurance vie au nom du défunt et du conjoint (si régime de la communauté)

- La liste des biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation (biens immobiliers, sommes d'argent etc....)
- La liste des caisses de retraite du défunt
- La liste des mutuelles du défunt
- Les dernières factures dues par le défunt
- Les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- Dernier avertissement et déclaration concernant l'impôt sur le revenu, l'IFI
- La photocopie de la carte grise du ou des véhicules
- Détail des immeubles, maison, appartements et terrains possédés.
- les statuts des sociétés dans lesquelles le défunt possédait des parts sociales et références du comptable
- les références des emprunts, cautionnements passés par le défunt ainsi que toutes les pièces justificatives des dettes du défunt
- les éléments d'information concernant la récupération éventuelle de certaines prestations sociales...

**3. Concernant chaque héritier :**

- Le questionnaire d'état civil complété (ci-joint)
- Le RIB de chaque héritier ou légataire (le cas échéant)
- La copie recto-verso de la carte d'identité